

L'EMPLOYEUR MÉDECIN MALGRÉ LUI

La responsabilité de l'employeur dans la prévention de la souffrance au travail

14H00 : Ouverture et accueil par Hubert Flichy, Président d'Avosial

1^{ère} table ronde : La souffrance au travail, quels facteurs de risques pour quel état des lieux ?

Pascal DELMAS

Associé à l'Institut supérieur du travail, consultant Social & Sens

Dr Patrick LÉGERON

Psychiatre, fondateur du cabinet Stimulus, auteur du rapport sur les risques psychosociaux pour le Ministre du Travail

Olivier TORRÈS

Professeur à l'Université de Montpellier Business School, fondateur d'Amarok, observatoire de la santé des dirigeants de PME

Stéphane WILMOTTE

Directeur des Ressources Humaines – Electro Dépôt

Christian CASTAGNET

Entrepreneur, représentant de la CGPME au conseil de la CNAMTS, Président de la Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles Ile-de-France, Premier vice-président de la CRAMIF

Débat animé par Marie-Françoise CLAVEL, journaliste, AEF

2^{ème} table ronde : Prévenir la souffrance au travail : quelle marge de manœuvre pour l'entreprise ?

Jean-Claude DELGÈNES

Directeur Général - Technologia

Dr Marie-France VAILLANT

Médecin du Travail – Service aux Entreprises pour la Santé au Travail

Frédéric DUMALIN

Responsable du département « Etudes, Capitalisation, et Prospective » à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Gwenaëlle HAMELIN

Associée AW Conseil, spécialiste de l'équilibre santé-performance

Nicolas ANDRÉ

Directeur des Ressources Humaines – Buffet Crampon

Débat animé par Elisabeth LAHERRE, Avocat, COBLENCÉ & Associés

Clôture par Hubert FLICHY, Président d'Avosial